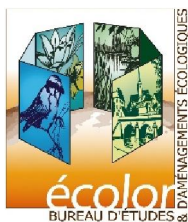
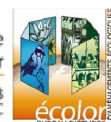


COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU SUIVI DE LA ZRCE DE MOUZON DU 28 JANVIER 2020



ECOLOR - 7 place Albert Schweitzer - 57930 Fénétrange
Tél. 03 87 03 00 80 - Fax 03 87 03 00 96 - e-mail : ecolor.be@wanadoo.fr

Association loi 1908 - compte bancaire : BFCC STRASBOURG 42559 00081 21023118803 86 - N° siret 323 222 893 000 22 - Code APE 742 C



Etaient présents :

Nathalie MEAR-CAUBEL – EPAMA - nathalie.mear-caubel@epama.fr

Francis VOGIN – Région Grand Est – francis.vogin@grandest.fr

Thierry JACQUIN – AERM – thierry.jacquin@eau-rhin-meuse.fr

Benoît BOUDSOCQ – FDPMA08 - b.boudsocq@peche08.fr

Michaël KOBUSINSKI-FDPMA08

Kenzo HUGUENILLE-FDPMA08

Raphaël JILET – CENL – r.jilet@cen-lorraine.fr

Thomas LORICH-CENCA

Sébastien CORMONT – FDPMA55 – pdpg.peche55@gmail.com

Nicolas HARTER – RENARD – nicolas.harter@renard-asso.org

Isabelle MAUCUIT – Chambre d'Agriculture 08 – i.maucuit@ardennes.chambragri.fr

Hugo ROUX-ECOLOR-hugo.a.roux@gmail.com

Gaspard VAUTRIN – ECOLOR - vautrin.gaspard-ecolor@orange.fr

Le comité de pilotage a commencé à 10 h.

Il s'est divisé entre 4 parties présentant les quatre volets du suivi de la ZRDC et une courte partie de réflexion globale sur l'avenir du suivi.

Mme MEAR-CAUBEL, de l'EPAMA, commence par une introduction et rappelle qu'il s'agit de la 6^e année de suivi écologique sur la ZRDC Mouzon, c'est-à-dire la 3^{ème} année de la seconde tranche de trois ans.

S'en suivent les présentations de chaque intervenant :

I. SUIVI PISCICOLE – Fédération Départementale de Pêche 08

Le suivi piscicole et un suivi allégé par rapport à la 1^{ère} tranche. En effet, il n'y a plus de recherche d'œufs et le potentiel de reproduction est mesuré sur les secteurs connus.

Ainsi, les résultats sont les suivants :

- la Noue des Pâturaux connaît une baisse du nombre de brochets pêchés. Cette baisse semble s'expliquer par une pêche plus tardive.
- le brochet est présent dans toutes les noues ou les annexes inventoriées.
- le nombre de Loche d'étang est en nette diminution en 2019. Sur ce sujet, il est ajouté à que l'Office Français de la Biodiversité a mis en évidence que le nombre de Loche d'étang pêché diminue quand la fréquence de pêche électrique augmente. De plus une étude ADNe a été réalisée mais la Loche d'étang n'a pas été cherchée dans les noues et annexes où elle était déjà connue.
- une forte diminution du nombre d'espèces et de la quantité d'espèces de cyprinidés. L'hypothèse selon laquelle, cette baisse serait liée au chômage VNF est avancée.
- le Gobie fluviatile (espèce exotique) est toujours très présent et de façon récurrente.

Suite aux différents questionnements, il est ajouté que des rempoissonnements ont eu lieu dans la Meuse mais pas dans ses noues et annexes.

De plus, la pression de pêche est identique que les années précédentes, en effet les parcours de pêche n'ont pas changé.

II. SUIVI DE LA FLORE – ECOLOR

Les espèces patrimoniales n'ont pas vu leurs populations évoluer sur les trois ans. Les stations et leurs effectifs semblent stables. Le nombre variable de stations vient des mises au point méthodologiques réalisées le long des trois années de suivi.

Les espèces invasives ne voient également pas varier leurs effectifs, malgré une diminution de l'Elodée du Canada (espèce flottante) en 2019, pouvant être due à la mise à sec de certaines annexes.

Le chômage de la Meuse n'a pas eu d'impact sur les populations floristiques patrimoniales de la Noue d'Autrecourt. Le CEN avance qu'il n'y a pas eu de suivi cette année, mais qu'un suivi floristique dans cette zone aura lieu l'an prochain.

Pour l'étude concernant les 60 relevés phytosociologiques, les fauches précoces, la mise en culture, le surpâturage ou l'extension de gravières n'ont permis la réalisation que de 48 relevés sur les 60 prévus. Une zone avec des prairies plus humides entre Pouilly-sur-Meuse et Villemonttry semble se dessiner d'après les résultats découlant de ces relevés.

Les incidences de la ZRDC sur la flore ne sont pas identifiables. Les stations et les espèces sont très stables malgré quelques variations interannuelles, dues aux pratiques agricoles et aux variations climatiques. Le pas de temps est encore trop court pour observer des variations floristiques.

III. SUIVI AGRICOLE – CA08

L'objectif du suivi est d'avoir un état des lieux des pratiques et techniques agricoles. La méthodologie consiste en un questionnaire d'enquête s'effectuant via une rencontre directe entre l'agriculteur et l'enquêteur ou par téléphone. Seules quelques exploitants n'ont pas encore répondu à l'enquête après ces deux années d'étude.

La FDPMA55 a indiqué être en contact avec de nouveaux exploitants qui reprennent une exploitation à Inor. Ces nouveaux agriculteurs souhaiteraient retourner des prairies pour les mettre en culture. Cependant, ces prairies se situent hors du lit majeur de la Meuse. Il est à noter que les divers projets de méthanisation peuvent conduire à un retournement de prairies afin de produire des cultures destinées exclusivement à la production de biogaz.

La chambre d'agriculture avance néanmoins une stabilité globale de l'activité.

IV. SUIVI DE L'AVIFAUNE – RENARD

La disparition du Pipit farlouse et du Tarier des prés est constatée. Ces disparitions peuvent être dues au changement climatique et au changement de pratiques agricoles comme l'ensilage précoce des prairies destiné à la méthanisation.

On remarque une différence notable entre les tendances locales et nationales toutes espèces confondues : la densité et la fréquence sont en augmentation sur la zone d'étude alors qu'elles sont plutôt à la baisse au niveau national.

Quelques hypothèses sont avancées pour expliquer ses tendances :

- un biais de l'observateur
- une spécificité du contexte alluvial avec relativement peu de changements agricoles
- un pas de temps trop court par rapport aux études nationales.

V. PROPOSITION POUR LES SUIVIS FUTURS

Suivi piscicole :

Il est proposé un pas de temps de trois ans pour espacer les suivis avec une possibilité de tranche optionnelle si mise en route de la ZRDC. L'objectif vise à diminuer la pression d'observation.

Suivi floristique :

Il est avancé la mise en place d'un suivi tous les trois ans pour les espèces patrimoniales sur les secteurs à fort enjeu.

Le suivi des transects doit être fait tous les ans.

Une baisse des relevés phytosociologiques à 20 au lieu de 60 mais avec un suivi de façon annuelle et sur les secteurs à fort enjeu semble est proposée.

Enfin, il serait intéressant de mettre en relation les parcelles en MAE avec absence d'amendement avec celles qui subissent un amendement pour voir s'il y a des différences au niveau de la flore. Cela peut être réalisé également en comparant les fauches précoces et tardives ou le pâturage limité et le surpâturage.

Suivi agricole :

La chambre d'agriculture donne les propositions suivantes :

- un suivi tous les 2 ou 3 ans serait suffisant pour garder le lien avec les agriculteurs et éviter leur lassitude liée à la redondance des réponses à apporter.
- le suivi pourra être déclenché en cas de mise en charge de l'ouvrage
- une restitution auprès des exploitants agricoles sur le terrain (1/3 potentiellement intéressés) pourra être réalisée.

Suivi de l'avifaune :

L'association le Renard propose :

- que le suivi des espèces migratrices et hivernantes peut être stoppé. En effet, ce suivi faisant intervenir trop de facteurs externes, n'apporte que très peu d'informations pour appréhender l'impact de la ZRDC.
- de maintenir les points d'écoute avec un nouveau protocole 3 passages au lieu de 2 (impacts du changement climatique sur la précocité de la reproduction).
- la mise en place d'une zone témoin.

La discussion se termine sur des interrogations quant à la nécessité de reconduite des différents suivis, la localisation envisagée des futurs suivis et de leur financement. Il n'est pas possible de trancher ce jour, ces diverses décisions seront prises ultérieurement.

La réunion se termine à midi.

Rédaction du CR le 6 Février 2020
Hugo ROUX & Gaspard VAUTRIN
ECOLOR